

PROCES VERBAL du 10 février 2025

Date convocation : 31/01/2025

Excusés - Absents : CAVALIE Fabienne, SOULIE Jérôme, LUKASIEWICZ Dominique.

Secrétaire de séance : DUFOSSE Martine.

Ordre du jour :

- 2X2 Voie : acquisition délaissés commune de Tanus
- Travaux FAVIL 2025
- Renouvellement jeux aire de jeux des enfants
- Aménagement Place du Ségala : demandes de subvention à réaliser
- Entretien espaces verts 2025
- SIER Tanus : délégation de compétence maintenance éclairage public
- Subventions aux associations 2025
- Journées du Patrimoine 2025 autour du Viaduc du Viaur
- Don Mayotte
- Questions diverses

1-Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2024.

2- Transfert délaissés 2X2 Voies : Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 29/01/2025 avec la DREAL Occitanie ayant pour objet le projet de domanialité de la RN88. Il présente les plans du projet foncier délimitant le domaine public routier national au droit de la RN 88 (2X2 voies).

Les délaissés de la 2X2 voies seront transférés à l'euro symbolique aux communes concernées (Tanus et Tauriac de Naucelle). Une délibération approuvant ou non ce transfert doit être communiqué à la DREAL

Pour la commune de Tanus il s'agit de délaissés au droit du pont de la Route de Marsal, à Combefedo, la Moulinaré et en bordure de la RD 688 au droit du pilier du pont autoroutier.

Une procédure de domanialité sera mise en œuvre dans les mois à venir en fonction des réponses des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- EMET un avis favorable au projet de domanialité de la RN 88, présentant l'aliénation de parcelles à l'euro symbolique au bénéfice de la commune de Tanus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure d'aliénation de l'Etat au bénéfice de la commune de Tanus.

3-Travaux FAVIL 2025 : Benoît RAVAILHE présente le devis des travaux prévus cette année au titre du FAVIL. Il s'agit de travaux sur la Rue des Ramaudes suite aux travaux d'alimentation en eau et assainissement des nouvelles constructions, de la RD 53 (face à la route de la Catayrié) à Fournials , à la Crouzié (de la maison Epilibre jusqu'à la porcherie et de la maison Epilibre à la maison de M et Mme Macron qui font suite aux travaux de 2024). Le montant des travaux s'élève à 40 921.40 € HT, subventionnés à hauteur de 12 000 € environ par le Département. Accord à l'unanimité. Cette dépense sera intégrée au budget 2025.

4-Renouvellement jeu aire de jeux des enfants : Benoît RAVAILHE expose qu'il y a lieu de changer le tobogan de l'aire de jeux pour enfants dont l'état est arrivé à bout de course. Il rappelle que cette installation date de 2002. Il présente les devis de :

-Pro Urba : 4 549 € HT, 5 458 € TTC (dépose de l'ancien jeu non comprise, pose du nouveau jeu comprise avec l'aide d'un agent communal, sol en gravier rond),

-ID VERDE : 10 530 € HT, 12 636 € TTC (dépose, pose et sol compris)

Accord à l'unanimité sur le devis de Pro Urba. Cette dépense sera intégrée au budget 2025.

4- Aménagement Place du ségala : Benoît RAVAILHE donne la parole à Françoise EMERIAUD, 1^o adjointe qui rappelle le projet d'aménagement de la Place du Ségala, ces travaux portent sur une mise en sécurité de la circulation des véhicules sur cette place, un aménagement urbain portant sur la re végétalisation et la désimperméabilisation de cet espace public.

Le montant des travaux estimés, maîtrise d'œuvre comprise s'élève à 689 890 € HT.

Une délibération est nécessaire pour solliciter les financements susceptibles d'être octroyés, provenant de l'Etat « Fonds verts », de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, éventuellement du Département.

Benoît RAVAILHE rappelle que ces travaux et leur nature seront engagés uniquement si la commune obtient des financements extérieurs.

Accord à l'unanimité pour effectuer les demandes de financements auprès des organismes.

4-1-Demande subvention auprès de l'Etat : Monsieur le Maire fait un état des lieux de la Place du Ségala qui se situe au cœur du village rural de la commune. Cette place a toujours été un lieu de rassemblement puisque qu'elle accueillait les foires mensuelles de la commune, c'était *le foirail*.

Aujourd'hui c'est est un lieu de rassemblement lors des festivités de la commune : Fête de la Pencôte, Foire annuelle du Ségala. Elle est aussi l'entrée du musée rural « La Cabano ».

Elle permet aussi le stationnement de véhicules lourds dont les chauffeurs sont clients de l'unique restaurant de la commune, les Voyageurs.

La Place du Ségala située au cœur du village est à ce jour entièrement bitumée, une partie de la place est arborée par des platanes dont certains ont été diagnostiqués « malades ». Des petits espaces verts ont été aménagés, témoins d'une volonté de rendre cet espace plus convivial et apaisé. La place est centrale et un lieu de rassemblement lors de festivités, cependant elle n'offre actuellement aucun espace de convivialité dédié aux familles en dehors de ces festivités.

La place située entre la Rue de Tanus le Vieux et l'Avenue Paul Bodin, ne possède aucune structuration de la circulation et du stationnement, les véhicules se garent et circulent de façon tout à fait aléatoire, omettant la place des piétons empruntant ces espaces donnant vers le musée La Cabano, l'Ecole du Viaur et la salle communale.

Monsieur le Maire rappelle le projet de renaturer et d'aménager cette place, il présente le travail du bureau d'étude URBALINK ayant les objectifs suivants :

***Améliorer le confort et la sécurité des usagers :**

- Réorganiser les espaces de circulation et de stationnement des véhicules et plus particulièrement des véhicules lourds
- Développer une trame de circulation piétonne vers la rue de Tanus le Vieux, l'Ecole du Viaur et au droit de la salle communale.
- Redonner à la place son caractère de place de village en créant des espaces dédiés aux piétons

***Désimperméabiliser de la place :**

- en intégrant une palette végétale locale aux faibles besoins d'entretien en respectant la biodiversité, et permettre à la place de s'intégrer à son environnement proche
- en revégétalisant le cœur de la place, en valorisant le mail de platanes existant en bon état et en implantant de nouveaux sujets
- en valorisant la récupération des eaux pluviales vers leur milieu naturel

Monsieur le Maire donne le chiffrage du projet qui s'élève à 714 020 € HT. Il informe le conseil municipal des aides financières que la commune peut solliciter et propose de déposer une demande d'aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL -

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, :

- Emet un avis **FAVORABLE** au projet ci-dessus
- **APPROUVE** le projet de renaturation et d'aménagement de la Place du Ségala
- **APPROUVE** le chiffrage et le plan de financement ci-dessous

Nature des travaux : **Renaturation et aménagement Place du Ségala**

Montant des travaux HT : **714 020.00 €**

Plan de financement :

Nature Aide financière	Base subventionnable	%	Montant sollicité
ETAT DSIL	508 385.00 €	35 %	177 934.75 €
DEPARTEMENT	144 230.00 €	35 %	50 480.50 €
AGENCE EAU ADOUR GARONNE	254 760.00 €	70 %	178 332.00 €
Autofinancement HT	714 020.00	43 %	307 272.75 €
		Total	714 020.00 €

- **SOLLICITE** une aide financière au titre de la DSIL, à hauteur de 35 % de la base subventionnable évaluée à 508 385 €

4-2 Demande subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : Monsieur le Maire fait un état des lieux de la Place du Ségala qui se situe au cœur du village rural de la commune. Cette place a toujours été un lieu de rassemblement puisque qu'elle accueillait les foires mensuelles de la commune, c'était *le foirail*.

Aujourd'hui c'est est un lieu de rassemblement lors des festivités de la commune : Fête de la Pencôte, Foire annuelle du Ségala. Elle est aussi l'entrée du musée rural « La Cabano ».

Elle permet aussi le stationnement de véhicules lourds dont les chauffeurs sont clients de l'unique restaurant de la commune, les Voyageurs.

La Place du Ségala située au cœur du village est à ce jour entièrement bitumée, une partie de la place est arborée par des platanes dont certains ont été diagnostiqués « malades ». Des petits espaces verts ont été aménagés, témoins d'une volonté de rendre cet espace plus convivial et apaisé. La place est centrale et un lieu de rassemblement lors de festivités, cependant elle n'offre actuellement aucun espace de convivialité dédié aux familles en dehors de ces festivités.

La place située entre la Rue de Tanus le Vieux et l'Avenue Paul Bodin, ne possède aucune structuration de la circulation et du stationnement, les véhicules se garent et circulent de façon tout à fait aléatoire, omettant la place des piétons empruntant ces espaces donnant vers le musée La Cabano, l'Ecole du Viaur et la salle communale.

Monsieur le Maire rappelle le projet de renaturer et d'aménager cette place, il présente le travail du bureau d'étude URBALINK ayant les objectifs suivants :

***Améliorer le confort et la sécurité des usagers :**

- Réorganiser les espaces de circulation et de stationnement des véhicules et plus particulièrement des véhicules lourds
- Développer une trame de circulation piétonne vers la rue de Tanus le Vieux, l'Ecole du Viaur et au droit de la salle communale.
- Redonner à la place son caractère de place de village en créant des espaces dédiés aux piétons

***Désimpermeabiliser de la place :**

- en intégrant une palette végétale locale aux faibles besoins d'entretien en respectant la biodiversité, et permettre à la place de s'intégrer à son environnement proche
- en revégétalisant le cœur de la place, en valorisant le mail de platanes existant en bon état et en implantant de nouveaux sujets
- en valorisant la récupération des eaux pluviales vers leur milieu naturel

Monsieur le Maire donne le chiffrage du projet qui s'élève à 714 020 € HT. Il informe le conseil municipal des aides financières que la commune peut solliciter et propose de déposer une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, :

- **APPROUVE** le projet de renaturation et d'aménagement de la Place du Ségala
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

5- Subventions associations 2025 : Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu comme chaque année de voter l'attribution de subventions aux associations de la commune qui en ont fait la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés du montant de subvention qui sera versé aux associations suivantes, pour l'année 2025 :

- Comité de la Foire du Ségala **700 €**
sous réserve du dépôt de la demande de subvention non reçue ce jour
- Comité des Fêtes **700 €**
- Association Débout les Yeux **600 €**
- Tanus Découverte et Loisirs **400 €**
- Football Club Tanusien **300 €**
sous réserve du dépôt de la demande de subvention non reçue ce jour

- Club de l'Amitié **200 €**
- Gym Viaur **150 €**
- Sté de Chasse Tanus **100 €**

- Association Viaur Cérrou (aides-soignantes) **135.00 €**
- Association de Soutien à Domicile (AVS, aides ménagères) **135.00 €**
- Association ADMR de St Jean de Marcel (Aides ménagères, AVS) **135.00 €**

- Association Agrée de Pêche Protection du Milieu Aquatique de Carmaux (AAPPMA) : pas de subvention accordée.

La commune reçoit beaucoup de demandes de subvention, Benoît RAVAILHE rappelle la règle que le conseil municipal s'est fixé : subventionner uniquement les associations dont le siège et l'activité s'exerce sur le territoire communal.

6-Soutien à la population de Mayotte :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
VU l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de TANUS tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de TANUS de contribuer au soutien ses victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de 150 € à la Protection Civile FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (11 pour, 1 abstention) approuve ce soutien à la population de Mayotte, habilite Monsieur le Maire à :

- VERSER la somme de **150 €** à la Protection Civile, FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN
- SIGNER tout document nécessaire à l'exécution de de la présente délibération.

7-Questions diverses

***Entretien espaces verts 2025 :** Benoît RAVAILHE fait le point sur l'entretien des espaces verts réalisés en 2024 par l'entreprise LAUJARDI de Pampelonne. Le montant réglé pour l'année 2024 à l'entreprise pour les travaux de tonte des espaces verts et du stade, l'élagage des branches basses des platanes, est égal à 13 048,80 €.

Le prix sera inchangé pour 2025. Accord à l'unanimité pour continuer de travailler avec LAUJARDI.

***SIER Tanus : Délégation de compétence maintenance éclairage public :** Benoît RAVAILHE expose que le SIER doit effectuer un état lieux des réseaux d'éclairage public, pour cela il doit prendre la compétence maintenance de l'éclairage public. Accord à l'unanimité.

Toutefois les réparations et interventions sur l'éclairage public restent à la charge des communes.

***Journées du patrimoine 2025 autour du Viaduc du Viaur :** projet « Sons et Lumières » au Viaduc du Viaur le samedi 20 septembre 2025, lors du week-end des Journées du Patrimoine, porté par l'Association Valorisation du Viaduc du Viaur. Cette journée sera ponctuée par plusieurs animations : randonnées contées, buvette, restauration, animation musicale, vente de produits locaux et enfin spectacle son et lumière avec Show Laser en soirée.

Benoît RAVAILHE propose que le coût du mapping, soit 4 000 €, soit pris en charge par les communes de Tanus et de Tauriac de Naucelle, soit 2 000 € chacune, VVV prend en charge tous les autres frais.

Benoît RAVAILHE demande qu'un élu participe avec lui aux réunions d'organisation de cette manifestation. Marie-Hélène EGEA prendra part à ce projet au côté de Benoît RAVAILHE, pour représenter la commune.

Accord à l'unanimité pour prendre en charge la somme de 2 000 € correspondant la moitié du coût du mapping. Cette somme sera prévue au budget 2025.

***Portail halle :** Benoît RAVAILHE expose la nécessité de créer une ouverture plus conséquente pour assurer la sécurité des usagers sous la halle notamment lors des festivités de la Pentecôte. Il présente le devis de BMS Conception, d'un montant de 3 573 € pour la mise en place d'un portail 2 ouvrants de 6m/4.2m. Accord à l'unanimité. Cette dépense sera prévue au budget 2025.

***Centre de Loisirs de Mirandol :** Benoît RAVAILHE donne la parole à Françoise EMERIAUD, 1^o adjointe qui expose que l'Association les Pitchous du Viaur, qui gère le centre de loisirs de Mirandol, a élu un nouveau bureau.

Le ramassage des enfants fréquentant le centre de loisirs dans les communes, qui avait été interrompu faute de chauffeur, reprendra à compter du mercredi 12/02. Le coût de ce transport est estimé à 3 000 €, une demande de prise en charge par la 3CS est sollicité.

Un projet de convention entre la commune et le centre de loisirs ayant pour l'objet la participation financière au frais de fonctionnement du centre de loisirs est en cours d'élaboration.

***Carrière de Tanus** qui a été fermée lors du 2d semestre 2024, a réouvert et gérée à ce jour par M. DELISLE.

***Panneaux entrée Tanus :** Benoît RAVAILHE soumet l'idée de mettre un panneau à l'entrée de Tanus pour valoriser l'attractivité du village : présence de commerces, de monuments historiques, etc...panneau lumineux, voir ce qui se fait sur les autres communes. Benoît RAVAILHE demande à chacun de réfléchir et de faire des propositions.

***Logo Ségala Sauvage de Caractère** : Jean SOLER, 2° adjoint expose que depuis le mois de septembre l'Office de Tourisme du ségala Tarnais a rejoint la marque de destination « Ségala, Sauvage de Caractère » avec les offices de tourisme Aveyron Bas Ségala Viaur et Pays Ségali. Cette marque a pour objectif d'affirmer le Ségala comme une destination nature incontournable d'Occitanie.

Demander à l'office de Tourisme du Ségala Tarnais si l'on peut utiliser ce logo en mairie.

***Locomotive à vapeur** : Jean SOLER informe le conseil municipal que la locomotive à vapeur 241P9 est stationnée en gare de Carmaux depuis fin décembre. Elle sera à demeure à Carmaux et après restauration aura pour vocation à effectuer des parcours touristiques. Elle pourra être visitée lorsque les locaux seront aménagés, c'est prévu pour le printemps.

Le lien historique est ainsi tissé avec le passé minier de Carmaux, mais aussi avec le réseau ferré et par là même le Viaduc du Viaur.

***Mousse sur trottoirs** : Américo SOARES interroge sur ce qu'il pourrait être mis en œuvre pour remédier la présence importante de mousse sur certains trottoirs, pouvant les rendre glissants par temps de pluie. Benoît RAVAILHE expose que des essais avec divers produits ont déjà été réalisés sans succès notoire. Il indique chercher d'autres solutions.

La séance est levée à 23 h00

Le Maire,
RAVAILHE Benoît

La secrétaire de séance,
DUFOSSE Martine

